

inspection académique  
Seine-Maritime

académie  
Rouen  
éducation  
nationale  
jeunesse  
vie associative

Rouen, le 7 décembre 2011

L'Inspecteur d'Académie,  
Directeur des Services Départementaux de  
L'Éducation Nationale de la Seine-Maritime

À

Madame l'Inspectrice d'Académie,  
Inspectrice Pédagogique Régionale et  
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'Éducation Nationale

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école

Mesdames et Messieurs les Enseignants des  
écoles

Inspection Académique

**Objet : Natation - Enseignement dans le premier degré**

**ref : Circulaire n°2011- 090 du 7 juillet 2011**

Secrétariat de Direction  
Dossier suivi par

Monique BEAUR  
IEN Adjointe IA DSDEN

Catherine VAUTIER  
CPD EPS

Téléphone :  
02 32 08 97 91  
Fax:  
02 32 08 97 52

Mél :

[catherine.vautier@ac-rouen.fr](mailto:catherine.vautier@ac-rouen.fr)

Dossier administratif suivi par :  
Aurélie NICOLLE  
Desco C

Téléphone :  
02 32 08 98 93

Fax :  
02 32 08 98 84

Mél :

[desco76.edupart@ac-rouen.fr](mailto:desco76.edupart@ac-rouen.fr)

5 place des Faienciers  
76037 Rouen cedex

Note de service n° 13

Une nouvelle circulaire, parue au Bulletin Officiel n°28 du 14 juillet 2011, régit l'enseignement de la natation dans les premier et second degrés ; elle abroge et remplace les circulaires n°2004-139 du 13 juillet 2004, n°2004-173 du 15 octobre 2004 et n°2010-191 du 19 octobre 2010.

Extrait : « Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences ».

Les compétences visées et les modalités des évaluations à réaliser à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux (Palier 1) et du cycle des approfondissements (Palier 2) sont désormais référencées au socle commun de connaissances et de compétences.

A l'école élémentaire, on pourra viser les compétences attendues au Palier 3 (1er degré du Savoir Nager) dès que les élèves auront acquis les compétences du Palier 1 puis celles du Palier 2.

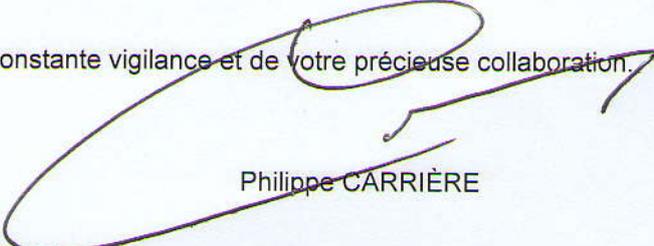
Je vous invite à prendre connaissance des dispositifs d'évaluation proposés, sur le site de l'Inspection Académique, pour valider les compétences des 3 paliers du Socle Commun.

Vous trouverez également des fiches d'évaluation, véritables outils d'aide à l'appréciation des compétences acquises.

Dans le cadre de la mise en œuvre du livret personnel de compétences, il convient, dans l'attente du nouveau livret, d'utiliser la fiche individuelle départementale de suivi de l'élève pour la natation scolaire. Adaptée à cette nouvelle circulaire, elle est disponible sur le site de l'Inspection Académique.

Le « suivi des compétences acquises » par les élèves devant être assuré par les services de l'Inspection Académique, l'enquête natation sera mise en ligne sur le serveur de la mission évaluation à compter du 12 décembre 2011.

Je vous remercie de votre constante vigilance et de votre précieuse collaboration.



Philippe CARRIÈRE